

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2013**

L'an deux mille treize et le vingt-huit mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge ROSSIERE-ROLLIN, Maire.

Présents ou représentés : MM. ROSSIERE-ROLLIN, Mme BAILLIN représentée par M. GRISETTO, MM. FISTON représenté par Mme JOYEUX, GRISETTO, GIRAULT, MENEZ, PASCUAL MARTIN, Mmes JOYEUX, CHEVILLARD, MM. DUL, TOUBLANC, Mmes MONPOIX, VO VAN, MM. ONDOA BELINGA, LAURENT, SANTERRE, BORZUCKI,

Absents : M. LECANU, Mmes BOURG, CHABOCHE, M. MOREL.
Monsieur GIRAULT Pascal est nommé secrétaire de séance.

COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE 2012

Le conseil municipal a approuvé le compte de gestion de la commune établi par le trésorier pour l'exercice 2012. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2012

Monsieur GRISETTO Michel, Adjoint, présente le compte administratif 2012 de la commune élaboré par Monsieur le Maire, qui s'établit ainsi :

1 – Section de fonctionnement :

Recettes	2 703 733.09 €
Dépenses	2 505 300.86 €
Intégration SIVU	- 31 938.87 €
Excédent de l'exercice 2011	373 915.48 €
Part. affecté à invest. 2012	106 387.53 €
Excédent de clôture 2012	434 021.31 €

2- Section d'investissement :

Recettes	496 785.25 €
Dépenses	414 304.71 €
Intégration SIVU	99 951.42 €
Déficit de l'exercice 2011	- 67 996.32 €
Excédent de clôture 2012	114 435.64 €

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité, hors la présence du Maire, le compte administratif 2012.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXCEDENT 2012 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal affecte l'excédent de fonctionnement de : **434 021.31 €**, comme suit :

- ✓ Affectation en réserves à la section investissement : **270 000.00 €**
- ✓ Maintien en section de fonctionnement : **164 021.31 €**

FIXATION DU TAUX DES 4 TAXES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, avec une remarque de M. MENEZ s'inquiétant de ne pas prévoir une légère augmentation (coût de la vie) pour parer et ne pas freiner ultérieurement l'investissement :

- vote le taux des 4 taxes pour 2013 :

TAXES	2012	2013
Taxe d'habitation	16.70 %	16.70 %
Taxe Foncier bâti	17.06 %	17.06 %
Taxe Foncier non bâti	43.64 %	43.64 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	20.23 %	20.23 %

BUDGET PRIMITIF 2013 DE LA COMMUNE

Le budget 2013 de la Commune est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- 2 829 315.56 € pour la section de fonctionnement,
- 880 749.35 € pour la section d'investissement.

DETERMINATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Vu l'état de notification de la base d'imposition prévisionnelle à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de la commune pour l'année 2013 soit : **2 336 405**,

Vu la participation communale au SMECTOM demandée pour l'année 2013 : **389 000 €**,

Le Conseil Municipal fixe pour 2013 le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à :
 $\frac{389\,000\text{ €}}{2\,336\,405} = 16.65\%$

AUGMENTATION DES RECETTES COMMUNALES

Le Conseil Municipal fixe les recettes communales à compter du 1^{er} mai 2013 :

Produits domaniaux			TARIFS
Droits de place marché	Le camion		3.63 €
	Le mètre		0.58 €
	Camion outillage		62.10 €
	Double remorque		82.40 €
Droits de place Fêtes foraines	Grand manège		121.80 €
	Petit manège		61.00 €
	Stand ou camion		50.70 €
Concession cimetière Donnemarie	30 ans		142.00 €
	50 ans		226.00 €
Reprise concession Donnemarie et Dontilly	50 ans		557.00 €
Cavurne	30 ans		70.00 €
	50 ans		112.00 €
Colombarium	10 ans		653.00 €
	15 ans		788.00 €
Taxe funéraire	Par jour		3.36 €
Location salle polyvalente	Caution		500.00 €
	Forfait ménage		203.00 €
Associations locales (sauf Foyer Rural)	1 ^{ère} location		Gratuite
	2 ^{ème} location		188.20 €

		3 ^{ème} location	188.20 €
		4 ^{ème} location	94.00 €
	Foyer Rural regroupant plusieurs activités sportives et culturelles	1 ^{ère} location	Gratuite
		2 ^{ème} location	Gratuite
		3 ^{ème} location	188.20 €
		4 ^{ème} location	188.20 €
		5 ^{ème} location	94.00 €
	Habitants de la commune		299.70 €
	Habitants de la Communauté de Communes du Montois		605.00 €
Participation pour raccordement à l'Egoût	Construction nouvelle ou existante par logement (délib. Du 18/10/2012)		3 415.70 €
Location matériel 1 table + 2 bancs			4.70 €

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT AVEC RESTAURATION, CANTINE, GARDERIE, ETUDE, REPAS INDIVIDUEL

Le Conseil Municipal fixe les tarifs à compter du 1^{er} mai 2013 :

▶ de l'Accueil de Loisirs sans hébergement :

REVENU ANNUEL	1 ENFANT		2 ENFANTS	
	½ Journée Sans repas	Journée Avec repas	½ Journée Sans repas	Journée avec repas
< Inférieur à 14 784 €	3.68 €	7.36 €	3.45 €	6.90 €
Entre 14 784 € et 17 857 €	5.38€	10.76 €	4.92 €	9.84 €
Entre 17 857 € et 37 240 €	6.29 €	12.58 €	5.80 €	11.60 €
Supérieur à 37 240 € et sans justificatif	7.19 €	14.38 €	6.75 €	13.50 €

Enfants domiciliés hors la commune	10.64 €	21.28 €	10.64 €	21.28 €
------------------------------------	---------	---------	---------	---------

▶ de la cantine, garderie et étude :

	Enfant de la commune	Enfant extérieur
Cantine	3.83 €	5.32 €
Garderie seule	1.24 €	2.33 €
Etude surveillée seule	1.70 €	3.20 €
Etude surveillée puis garderie	2.27 €	4.26 €

▶ du repas individuel : 4.26 €.

COMPTE DE GESTION SERVICE ASSAINISSEMENT 2012

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du service Assainissement établi par le trésorier pour l'exercice 2012. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE ASSAINISSEMENT 2012 :

Monsieur GRISSETTO Michel, Adjoint, présente le compte administratif élaboré par Monsieur le Maire, qui s'établit ainsi :

1 – Section de fonctionnement :

Recettes	135 842.36 €
Dépenses	103 912.16 €
Excédent de l'exercice 2011	70 601.90 €
Part. affecté à invest. 2012	70 601.90 €
Résultat de clôture 2012	31 930.20 €

2- Section d'investissement :

Recettes	1 271 817.86 €
Dépenses	1 166 450.21 €
Déficit de l'exercice 2011	- 640.98 €
Résultat de clôture 2012	104 726.67 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, hors la présence du Maire, le compte administratif 2012 du service Assainissement,

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXCEDENT 2012 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal affecte le résultat d'exploitation comme suit :

- ✓ Affectation en réserves à la section investissement : **31 930.20 €**

BUDGET PRIMITIF 2013 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le budget 2013 du service assainissement est adopté à l'unanimité par le conseil municipal, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- **136 492.00 €** pour la section de fonctionnement,
- **359 505.32 €** pour la section d'investissement.

COMPTE DE GESTION SERVICE DES EAUX 2012

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du service des Eaux établi par le trésorier pour l'exercice 2012. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE DES EAUX 2012 :

Monsieur GRISSETTO Michel, Adjoint, présente le compte administratif élaboré par Monsieur le Maire, qui s'établit ainsi :

1 – Section de fonctionnement :

Recettes	65 300.11 €
Dépenses	65 625.92 €
Excédent de l'exercice 2011	47 384.40 €
Part. affecté à invest. 2012	0 €
Résultat de clôture 2012	47 058.59 €

2- Section d'investissement :

Recettes	29 663.26 €
Dépenses	36 344.96 €
Excédent de l'exercice 2011	296 931.95 €
Résultat de clôture 2012	290 250.25 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, hors la présence du Maire, le compte administratif 2012 du service des Eaux.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXCEDENT 2012 DU SERVICE DES EAUX

Le Conseil Municipal affecte le résultat d'exploitation comme suit :

✓ Affectation en réserves à la section investissement : **47 058.59 €**

BUDGET PRIMITIF 2013 DU SERVICE DES EAUX

Le budget 2013 du service des eaux est adopté à l'unanimité par le conseil municipal, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- **61 750.00 €** pour la section de fonctionnement,
- **388 833.84 €** pour la section d'investissement.

TARIF MINI-CAMP POUR LES ENFANTS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Considérant qu'un mini-camp sera organisé du 22 au 26 juillet 2013 au Rocheton (Seine-et-Marne) pour les plus grands de l'Accueil de Loisirs,

Le Conseil Municipal fixe le tarif par semaine/enfant du mini-camp à **180.00 Euros**.

TARIF MINI-CAMP POUR LES ENFANTS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Considérant qu'un mini-camp sera organisé du 10 au 12 juillet 2013 à la ferme pédagogique de Chenoise (Seine-et-Marne) pour les plus petits de l'Accueil de Loisirs,

Le Conseil Municipal fixe le tarif par semaine/enfant du mini-camp pour cet été à **90 Euros**.

ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

⇒ DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes proposée par le Trésorier concernant :

- l'exercice 2008-2009 pour des impayés de loyers d'un montant de 4 938.69 €
- l'exercice 2010 pour des impayés de loyers d'un montant de 3 978.62 €
- l'exercice 2011 pour des impayés de loyers d'un montant de 5 451.29 €
- l'exercice 2012 pour des impayés de loyers d'un montant de 4 557.52 €

⇒ DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à **18 926.12 euros**.

⇒ DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

ADHESION AU FONDS DU SOLIDARITE LOGEMENT

Le FSL intervient auprès des ménages en difficulté sous la forme d'aides financières individuelles pour l'accès ou le maintien dans le logement, tant dans le parc privé que public. Il intervient

également pour le paiement de factures liées aux consommations de fluides et d'énergie, que l'occupant soit locataire ou propriétaire.

Ce dispositif soutient, par ailleurs, financièrement les structures d'insertion effectuant de l'Accompagnement social lié au logement (A.S.L.L.) ainsi que les organismes effectuant de la gestion locative en direction des ménages en insertion.

Monsieur le Maire précise qu'un nouveau mode de calcul a été adopté concernant la contribution des communes. La cotisation de 3 € par logement social est remplacée par une participation de **0.30 €** par habitant.

Le Conseil Municipal est favorable à l'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2013.

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la délibération du conseil municipal du 9 octobre 2008 fixant les délégations consenties au maire,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, pour le restant de la durée du présent mandat, de confier au Maire la délégation suivante :

⇒ Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant toutes les juridictions.

Les autres délégations données en vertu de la délibération du 9 octobre 2008 restent inchangées.

PARTICIPATION VOIE ET RESEAUX RUE DES FOSSES

Vu la délibération du 11 Mars 2004 instaurant la participation pour voie nouvelle et réseaux sur le territoire de la commune ;

Considérant qu'une déclaration préalable pour un projet de division d'un terrain en 5 lots, rue des Fossés, a été déposée le 7 mars 2012 et acceptée le 20 avril 2012 ;

Considérant que ce projet nécessitera l'extension du raccordement électrique pour les 5 lots et l'extension du réseau d'assainissement collectif pour 2 lots ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

⇒ d'engager la réalisation des travaux d'extension de réseaux dont le coût total estimé s'élève à 17 508 euros HT, et correspondant aux dépenses suivantes :

Réseaux

- Assainissement : **12 000.00 € HT**

- Electricité : **5 508.00 € HT**

⇒ fixe à 20 % la part du coût réel des réseaux mise à la charge de chaque demandeur.

Le montant de la participation est établi en euros constants. Il sera procédé à leur actualisation en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE, lors de l'établissement des titres de recette émis après la délivrance des autorisations d'occuper le sol qui en constitue le fait générateur. Le dernier indice est celui du 3^{ème} trimestre 2012 : **1648**.

⇒ dit que cette PVR s'ajoute à la Taxe d'Assainissement et à la taxe de raccordement à l'Egoût.

INFORMATIONS DIVERSES

⇒ Monsieur le Maire rend compte au conseil du débat budgétaire de la Communauté de Communes, sans augmentation des taux des taxes, portant sur les investissements suivants:

- Elargissement voirie gymnase + stade
- Construction vestiaires
- Aménagement numérique
- Musée du Montois
- Eglise de Dontilly
- Achat de l'ancienne gendarmerie

⇒ Une réunion eut lieu avec ELITE Restauration concernant les dysfonctionnements relevés de plus en plus souvent dans les menus et ingrédients afin que la quantité et surtout la qualité soient améliorées.